ABONNEMENTS.

ÉDITION DE TROIS FOIS LA SEMAINE.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

ÉDITION DE UNE FOIS LA SEMAINE.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

CONDITIONS.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Toutes Lettres, etc., doivent être adressées à CAMILLE LUSSIER, Editeur-Propriétaire.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Mardi, 29 Mai 1866. — No. 38

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40, P. M. 3 50	A. M. 11 40, P. M. 10 00
St. Hilaire et la Riviere Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabe, St. Jude St. Aime et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h. A.M.

E. L. R. J. DESPRÈS,
Maître de Poste.

RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés L. Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

3 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 35ème. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 33 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 37 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 7ième Rang.

1/2 du Lot 28, 29, 31, 32, avec sucreries dans le 8ième, Rang.

A WEEDON, dans le 2ième Rang ¼ Sud-Est No. 7.
Dans le 2ième Rang ¼ Sud-Ouest No. 8.
Dans le 3ième Rang No. 8.

A STANFOLD, dans le 5ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.
Dr. TRUDEL, Montréal.

Ou à ce Bureau.

A VENDRE.

Dans la paroisse de St. Denis, à trois mille en bas de l'Eglise, un beau et bon moulin-à-vend, il y a un emplacement, qui peut être converti en jardin. Le moulin est neuf, tous les mouvements sont en fer et en fonte; il y a une moulange au bluteau de toile d'ortie, avec des sas pour le blé-d'Inde; le tout pour être vendu à des conditions tres faciles.

S'adresser au propriétaire soussigné, à St. Ours, où à ce bureau.

FRS. HOULE.

Ours. 8 Mars 1866. 4 m

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Nouveau Magasin
DE
MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.
Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,
ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

Grand Trunk Railway.

HOTEL TENU PAR
JOSEPH ROUSSEAU,
PRES DE LA STATION.
Maison ci-devant occupée par A. Monet, hotellier.

RUE LAFRAMBOISE, — ST. HYACINTHE.

Cette magnifique maison qui a l'avantage d'être l'une des plus belles places de St Hyacinthe, et à la commodité des voyageurs, vient d'être ouverte au public.

Elle contient 50 appartements bien garnis.

La table sera toujours abondamment fournie et le service fait avec la plus scrupuleuse régularité comme avec la plus grande politesse.

3 mai 1866.

SUCRERIES----FRUITS.

F. D. RENAUD,
CONFISEUR,
ST. HYACINTHE.

M. RENAUD, tout en remerciant ses pratiques et le public en général pour l'encouragement libéral que l'on a bien voulu lui accorder, leur annonce qu'il vient de transporter son Magasin dans la maison ci-devant occupée par ULDERIC ARCHAMBAULT, Rue CASCADES.

M. RENAUD tiendra toute espèce de

Biscuits, Fruits, Tabac, Pipes, &c.

De plus on trouvera à cet établissement toute espèce de

GROCERIES.

St. Hyacinthe, 1er Mai 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,
— DE PLUS: —
UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,
UNE BOUTIQUE

ou les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

ISIDORE HERIBEL
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

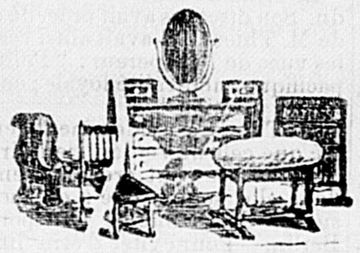

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises**, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

CADEAUX
POUR LES
FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE
DE TOUT
ST. HYACINTHE,
A LA LIBRAIRIE DE
M. A. KEROACK,
RUE CASCADES,
ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

PLUS DE PEUR DES FENIENS!!!

NOUVEAU MAGASIN.

NOUVELLES MARCHANDISES.

L'excitation fénienne étant évanouie, et M. H. J. DOHERTY ayant vendu la plus grande partie de son VIEIL ASSORTIMENT, à cause de la RÉDUCTION DES PRIX qu'il a fait pendant le trouble, a été obligé de renouvelé son Magasin, et d'y faire des améliorations considérables pour recevoir son immense assortiment de NOUVELLES MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ÉTE.

M. H. J. DOHERTY prend la liberté de dire que le système d'ARGENT COMPTANT sera strictement mis en rigueur et que les personnes qui achèteront à son Magasin y trouveront un grand profit.

Le proverbe: *Acheter pour de l'argent comptant, c'est mettre de l'argent dans sa poche*; c'est absolument raisonnable.

AUX MARCHANDS DE CAMPAGNES,

Il accordera un discompte libéral sur ses prix N'oubliez pas l'enseigne de la

CRINOLINE.
H. J. DOHERTY,
Place de Marché.

St. Hyacinthe, 9 mai, 1866.

HENRI BARBEAU
MARCHAND DE
VINS ET LIQUEURS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

Cognac, Gin, Jamaïque,
VINS SHERRY, PORT, D'ESPAGNE ET
POUR LA MESSE.

Epiceries de première qualité

M. BARBEAU recommande ses

Vins et Cognacs

au public, surtout à l'approche d'une épidémie comme le CHOLERA.

N. B.—M. BARBEAU est aussi Agent d'Assurance contre le FEU et la VIE, assurance anglaise

"LA REINE,"

recommandée par MM. Molson, John Young, H. Thomas, Thos. Kay, David Torrance, et l'hon. James Ferrier, M.C.L., de Montréal.

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

Maisons et Emplacement à Vendre.

UN BEL EMPLACEMENT de UN ARPENT et DEMI de terre en superficie sur lequel se trouve érigée une grande Maison en bois, dont une partie a toujours été occupée par le seul Magasin de Ste Rosalie, et l'autre offre un superbe LOGEMENT privé.

Le soussigné vendra avec le MAGASIN, à ceux qui voudront l'acheter tout son fonds de MARCHANDISES. C'est une Magnifique Place pour le Commerce. Le Propriétaire actuel, avec un Fonds de Marchandises de $1,500 a fait jour £1400 d'affaires comme rien par année.

Les dépendances sont une Grange, une Ecurie, un Grand Hangar à Grain, et Deux Grandes Remises, le tout en très bon Ordre.

Il y a aussi un Magnifique JARDIN contigu à la Maison.

Le soussigné offre encore en vente une autre Maison qui pourrait très bien être occupée par un Médecin, ce que toute la paroisse désire.

Les conditions seront des plus libérales. Un homme pourra acheter le tout sans débourser d'argent immédiatement, pourvu toutefois, qu'il donne les garanties suffisantes. S'adresser au propriétaire soussigné:

André Beaurregard.

Ste. Rosalie, 21 Mai 1866.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

NOUVELLE
Maison Canadienne.
EPICERIES
ET
FERRONNERIES.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer aux citoyens de St. Hyacinthe et des environs qu'il continuera à tenir, dans la maison ci-devant occupée par M. CHARLES NELSON, vis-à-vis le marché, un **MAGASIN** où l'on trouvera un bon assortiment

D'EPICERIES,

Thés noir et vert,	**Café,**
Fromage,	**Noix,**
Sucre,	**Melasse,**
Raisin,	**Biscuit**
&c.,	**&c.,**

FERRONNERIES,

Serrures,	**Pelles,**
Couplets,	**Vitres,**
Pentures,	**Huile,**
Clous,	**Mastic.**
Limes,	**Peintures**
Cables.	
Charbon,	**Fer en barre.**
&c.	**&c.**

M. LAPIERRE espère, par son urbanité et la qualité supérieure et la variété de ses marchandises, mériter une large part du patronage public.

VENEZ VOIR; ET VOUS SEREZ SATISFAITS.

PROSPÈRE LAPIERRE.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

Chambre des Notaires de St. Hyacinthe.

AVIS.

La prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe, aura lieu, VENDREDI, le QUINZE JUIN prochain, à 1 heure P. M., au Palais de Justice.

H. R. BLANCHARD,
S. C. N. St. H.

St. Hyacinthe, 14 Mai 1866.

FEUILLETON.

LE
MONTAGNARD
OU
LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.—**1793.**

X

Suite.

—C'est cela, mes bons lurons, cernez la maison, qu'aucun de ces gredins ne puisse échapper; nous allons nous amuser.

—C'est la voix de Cassius,.... s'écria George en portant involontairement la main sur un des pistolets qu'il avait à sa ceinture.

—Oui.... c'est la voix de Cassius, répéta la jeune fille en tremblant. Oh,.... mon frère,.... ils sont perdus,....

Les yeux de George avaient une expression si terrible que les paroles se glacèrent sur les lèvres de Marianne, et elle murmura d'une voix presque inintelligible en entourrant de ses deux bras le cou de son frère:

—George.... prends garde.... Cassius est bien lâche.... et bien... traitre....

—C'est la justice de Dieu qui l'envoie,... dit George d'une voix menaçante.

Et se dégageant des bras de sa sœur, il fit quelques pas vers la porte.

Presque aussitôt elle s'ouvrit, et Cassius, au moment d'entrer, vit George sur le seuil, immobile et pâle.

Le digne patriote était si loin de s'attendre à le trouver là, qu'il recula malgré lui.

—Tiens!... tiens!... c'est Brutus! dit-il d'une voix mal assurée.

Les torches que portaient les hommes qui étaient derrière Cassius éclairaient la maison au dedans et au dehors.

A peine la sans-culotterie patriotique eut-elle aperçu le jeune homme, qu'elle cria d'une voix unanime, en agitant ses bras au-dessus de sa tête:

—Vive George! vive George!...

Car l'on n'a pas oublié que le nom de George, à Arles et dans tous les environs, était devenu populaire.

Né au milieu du peuple, habitué à sa langue, à ses passions, connaissant ses mœurs, ses instincts, le côté du cœur qu'il fallait toucher pour y trouver une corde vibrante, il avait pris, par sa parole et son énergie, une influence extrême sur les masses qu'il dominait; c'était une de ces idoles que le peuple élève sur un pavois et encense jusqu'au jour où il la renverse.

Cassius avait bien aussi une sorte d'influence sur ces hommes avides de pillage et de bouleversements; mais il avait celle que donne la brutalité, et non pas celle qu'impose l'intelligence.

La présence de George était un coup imprévu qui dérangeait toutes ses combinaison et pouvait tourner à mal.

Marianne avait-elle eu le temps de lui raconter la scène qui venait de se passer? Avait-elle avoué qu'elle avait donné asile à des ci-devant?

Cassius, comme toutes les natures basses et rampantes, avait au plus haut degré l'instinct de ses propes intérêts; il comprit qu'en compromettant George aux yeux des *farouches patriotes* qui l'accompagnaient, il se sauvait lui-même.

Aussi, affectant une tranquillité qu'il était loin d'avoir intérieurement, il cria d'une voix plus élevée que tous les autres.

—Vive Brutus, vive mon Brutus.

—Tu arrives fort à propos pour nous aider, car ta maison, pendant ton absence, sert de refuge aux ci-devant; le sais-tu?

—Mort aux aristocrates,.... hurlèrent aussitôt toutes les voix.

—Ce que je sais, s'écria George d'une voix que la colère rendait tremblante et dont tout le corps frissonnait, c'est que tu es un infâme et un misérable, Cassius,... C'est que tu as deshonoré la république par la plus affreuse des trahisons, et que tout bon patriote doit tuer de sa propre main celui qui agit comme toi.

En prononçant ces derniers mots, et avant que Cassius eût pu deviner son intention, il lui posa sur le front le canon d'un pistolet.

Le coup partit, et Cassius tomba en jetant un grand cri.

Il y eut parmi tous les patriotes un frémissement terrible d'étonnement et de stupéfaction. George fit un pas au milieu d'eux, et se plaçant la tête haute et fière devant le cadavre dont le sang lui rougissait les pieds:

—Savez-vous, dit-il de cette voix impérieuse qui impose malgré soit à celui qui écoute, savez vous ce qu'a fait cet homme?

—Qu'est-ce qu'il avait fait?... qu'est-ce qu'il avait fait?... crièrent à la fois tous ceux qui étaient présents en faisant cercle autour de George et en penchant sur lui leurs têtes haletantes.

Cet homme, continua George en promenant son regard résolu sur tous ceux qui l'entouraient, s'est introduit dans cette maison en empruntant pour le souiller le saint nom de la république... Il a trouvé assise à ce foyer, qui est le mien, triste et seule, une pauvre enfant ma sœur... entendez-vous tous? ma sœur!... Elle était faible et sans défense, nul ne pouvait venir à son secours: car mon vieux père était à Arles, et moi, moi son frère, son seul défenseur, je donnais toutes les heures de ma vie, toutes les forces de mon bras à la défense de la patrie, de notre chère patrie, mes frères, que les ennemis du peuple menacent si cruellement!...

—Oui!... oui!.... crièrent toutes les voix. A bas les riches! bas les aristocrates.

—Quand je suis arrivé, reprit George d'une voix vibrante, moi qui avais laissé famille et maison sous la sauvegade du peuple, trouvé ma sœur pâle, expirante, inondée de larmes. Un murmure menaçant gronda parmi la sans-culoterie.

—La sauvegarde du peuple! répétèrent plusieurs voix sans savoir ce que cela voulait dire, la sauvegarde du peuple!...

Pendant qu'il parlait, George s'était avancé vers un homme placé sur le premier rang et dont les bras aux nerfs d'acier dénotaient la profession de boucher à laquelle il avait appartenu. Depuis la république il s'était fait patriote; il n'avait pas changé de metier.

—Dis-moi, Claude Gérard, lui dit George en lui frappant sur l'épaule; tu as une fille?

—Oui, citoyen.

—Et tu l'aimes?..

—Ventredieu! si je l'aime! s'écria l'ex-boucher en brandissant ses deux bras comme deux massues.

Eh bien! que ferais tu à celui qui viendrait déshonorer ta fille sous ton propre toit?

—Je l'assommerais!... s'écria Claude Gérard avec un hurlement de rage, et je lui mangerait le cœur.

—J'ai tué Cassius, reprit froidement George.

—Et tu as bien fait, citoyen, dit le boucher patriote.

—Oui! il a bien fait!... il a bien fait!... crièrent toutes les voix avec ce grognement terrible que les masses populaires ont emprunté de tout temps aux bêtes féroces.

—Périssent ainsi, continua George en élevant ses deux bras au-dessus des têtes amoncelées, périssent tous ceux qui souilleront le saint nom de la république! La justice du peuple, c'est la justice éternel!...

Et George poussa du pied, avec un mépris indicible, le corps de Cassius.

—La justice du peuple est la justice éternelle!

Tant il est vrai qu'il est certains mots avec lesquels on enivre instinctivement l'esprit et le cœur, comme il est certains vins avec lesquels on enivre soudainement le cerveau.

—Ah çà! dit le boucher en retraite, tout en retroussant les manches déchirées de sa chemise, et les ci-devant... les aristocrates qui sont cachés là, est-ce que nous n'allons pas les ôtir un peu et en faire un joli feu de joie?

George détourna faiblement la tête et vit à travers les lueurs rougeâtres que projetaient les torches, le pâle visage de Marianne, son regard suppliant, ses mains jointes; alors il attacha sur Claude Gérard, qui était debout derrière lui, ses yeux fermes et résolus.

—Cette maison est la mienne, dit-il d'une voix haute, je viens de la visiter depuis le haut jusqu'en bas; il n'y a... personne.

—Personne! répéta Claude Gérard, que dominait malgré lui le regard de George.

—Personne! dit une seconde fois George de la même voix en s'adossant au seuil de la porte.

—Mais cependant Cassius.... murmura sourdement une voix.

—Cassius est mort, reprit le boucher en appuyant sa large tête contre le fer de sa pique.

Et il ajouta après un instant de silence:

—Il faut aller avertir les autres qui sont en faction, puisqu'il n'y a rien ici, seulement c'est drôle; il faut qu'ils aient tourné le ravin à droite; s'ils me tombent sous la patte, je les écrase comme cette pierre.

Et d'un coup de talon il broya un caillou qui était à ses pieds.

On avait une grandes vénération dans la bande pour Claude Gérard; car Claude Gérard avait pour lui l'autorité musculaire, royauté républicaine qui ne souffrait pas de controverse. Ses raisonnements les meilleurs et les sûrs étaient dans ses deux poings fermés.

George avait ce tact instinctif qui plait aux masses; il ne touchait jamais à faux.

Du premier coup d'œil il avait compris que Claude Gérard était, après Cassius, l'homme le plus influent de la bande; aussi, c'était lui qu'il avait interrogé tout d'abord, sûr que nul ensuite n'oserait élever la voix. La foule a toujours le thermomètre de sa fureur et de son idolâtrie dans la tête d'un seul homme; c'est lui qui est chargé d'aimer ou de haïr pour le compte de tous.

Aussi ce fut au vigoureux boucher que George s'adressa une seconde fois:

—Claude Gérard, dit-il, tu vas te mettre à la tête de la bande et reconduire à Arles tous ces bons patriotes auxquels la république une et indivisible doit bien quelque dédommagement pour leurs fatigues d'aujourd'hui.

—Oui, citoyen, dit Claude Gérard infiniment flatté du commandement superieur dont il était investi.

—Demain, reprit le jeune homme, je rendrai compte au comité révolutionnaire de votre dévouement pour le service de la patrie, et je ferai en sorte qu'il vous soit accordé quelques bons assignats pour boire à sa santé.

—Vive le citoyen George! crièrent toutes les voix avec une approbation frénétique.

—Vive la république! reprit George en leur faisant de la main un dernier signe d'adieu.

PAIN-KILLER
VÉGÉTAL DE
PERRY DAVIS,
ANCIEN PRIX.
CURATIF DU CHOLERA DOULEURS D'INTESTINS
Méfiez-vous des contrefaçons et des imitations de nulle valeur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

LUNDI. 29 MAI 1866.

CODE CIVIL.

Samedi dernier a été émanée une proclamation bien importante pour le Bas-Canada, puisqu'elle fixe pour le premier jour d'août prochain, la mise en force du code civil préparé avec tant de soin par nos codificateurs.

Cette œuvre dont tous comprennent l'utilité et la nécessité rejaillira incontestablement sur l'avenir non-seulement du Bas-Canada, mais nous oserions dire de toute la future *confédération. Ce code*, rédigé dans les deux langues, sera lu par tous ceux qui s'occupent de législation ; et nos anciennes lois françaises si belles, si sages exerceront une influence que nos descendans seront encore plus à porté que nous d'apprécier.

Les noms de ceux qui ont travaillé à sa rédaction passeront à la postérité, et notre nationalité devra beaucoup à MM. les juges Morin, Caron, Day et M. U. Beaudry qui ont consacré tous leurs efforts et leurs talents à la réalisation de cette œuvre.

Nous devons y ajouter le nom de l'honorable G. E. Cartier qui a pris l'initiative de la chose et a formé la commission chargée de faire l'ouvrage. Dans le cours de sa vie publique n'aurait-il fait que cette seule chose ; que le pays entier devrait lui être reconnaissant ;—et ce sera un titre de gloire pour le nom de ce grand homme d'Etat.

Dimanche dernier M. de Lacroix, curé de la Cathédrale, a lu une lettre de Mgr. LaRocque dans laquelle Sa Grandeur annonce sa retraite définitive et fait en même temps connaître qu'Elle demeurera au milieu de son peuple.

Cette détermination de Monseigneur est bien de nature à adoucir la douleur que les fidèles avaient ressenti tout d'abord en apprenant que sa santé ne lui permettait pas de continuer à exercer les fonctions épiscopales.

Nous publierons au prochain numéro la lettre ci-haut indiquée,

---

Nous omettons dans ce numéro beaucoup de matières importantes pour donner place au compte-rendu de la fête du Séminaire de Nicolet, que nous empruntons en grande partie à la *Minerve*, ainsi qu'aux nouvelles européennes qui occupent dans ce moment, non-seulement le monde diplomatique et financier, mais encore tous les amis de l'ordre et de la paix. Nous espérons que nos lecteurs nous en sauront gré.

Mgr. de Montréal vient de lancer un Mandement aux fidèle de la ville de Montréal, pour donner des explications au sujet du démembrement de la paroisse de Notre-Dame, et au sujet du Denier de St. Pierre. Sa Grandeur y déclare qu'Elle n'avait en vue que la formation de paroisses dans un but purement religieux et qu'Elle ne demandait que l'Erection Canonique de ces paroisses.

Tous les ans, après la procession de la St. Jean Baptiste, nous voyons circuler dans les rues de St. Hyacinthe une foule de gens, tant de la campagne que de la ville, qui ne savent que faire. De là viennent peut-être les quelques désordres que les bons citoyens ont quelquefois à déplorer en ce jour.

Afin de prévenir cette espèce d'ennui et de lassitude que les gens éprouvent après toutes les fatigues de la matinée, les Dames de charité de cette ville ont eu l'heureuse idée d'organiser un petit bazar au profit des Révérendes Sœurs de l'Hôtel-Dieu.

Le but est à la fois religieux et national. Coopérer à l'œuvre de bienfaisance et de sainte abnégation des Sœurs de la Charité, c'est travailler pour Dieu lui-même, que le fervent catholique aime à voir dans la personne des pauvres et des malheureux de toutes espèce réfugiés dans les hôpitaux, et dont les bonnes sœurs qui y habitent sont les consolatrices et les anges gardiens.

Le but est aussi national, parce que la Patrie, ce n'est pas seulement le sol que nous habitons, c'est encore notre langue, nos institutions et notre religion. En favorisant ces trois choses, on fait donc acte de patriotisme, puisque la Patrie c'est tout cela. Puis, tout peuple, quand il chôme sa fête nationale, aime à faire ressortir tous les traits saillants qui le caractérisent et l'honorent. Or le peuple Canadien est éminemment hospitalier. Ce bazar ne sera donc qu'un complément de à la fête.

Il servira à mettre en relief une des qualités qui nous distinguent comme peuple, sans compter qu'il fera ressortir aussi la générosité et la reconnaissance de chacun de nous comme citoyen de cette ville, envers cette maison bénie, que les affligés connaissent si bien.

Quoique nous nous servions du mot Bazar, pour caractériser la fête qui s'organise en ce moment, nous devons faire remarquer toutefois que ce ne sera pas à proprement parler un bazar ; ce sera un diner où les gens de la ville et de la campagne trouveront et les mets les plus succulents et les rafraichissements les plus délicieux.

Comme nous le disions plus haut, il y a beaucoup de personnes qui, après la procession, ne savent où aller. Nous sommes heureux de pouvoir leur indiquer cette année un lieu où ils pourront se reposer et passer d'agréables instants. Ils n'auront qu'à monter à la salle du marché, où ils seront reçus avec cette franche aménité qu'on se plait à reconnaitre chez les dames de Charité, et nous pouvons leur assurer qu'ils trouveront là une heureuse continuation de la gaiété et des plaisirs de l'avant midi.

Quant aux personnes demeurant dans la ville, nulle doute qu'elles seront heureuses de pouvoir contribuer pour quelque chose au succès de l'œuvre. Aussi les dames espèrent bien que chaque citoyen avant de rentrer chez lui, ira leur rendre visite.

Comme jeudi prochain, jour de la FÊTE-DIEU, est fête d'obligation, le *Courrier* ne paraitra pas ce jour-la, mais samedi matin.

Les heures des arrivés et départ des trains du Grand Tronc de chemin de fer sont changées depuis hier matin. Nous avons été au Dépot *emprunter* un Etat des divers trains pour pouvoir l'offrir à nos lecteurs.

Tous les Membres de l'*Union Catholique* de St Hyacinthe sont priés de se réunir, jeudi prochain, à une heure de l'après-midi, en assemblée extraordinaire dans leur salle de séance, pour affaire importante.

Il n'y a pas encore longtemps, nous exprimions nos regrets de ce que nous n'avions pas reçu les diverses livraisons de l'ECHO DE LA FRANCE. Depuis nous n'en avions pas entendu parler. C'est que M. l'Editeur voulait sans doute nous ménager une agréable surprise. Ce monsieur avait en effet l'obligeance de nous envoyer, ces jours derniers, le premier volume de sa publication, qui contient environ 300 pages. Nous ne pouvons qu'adresser nos félicitations à M. l'Editeur pour le choix judicieux qu'il sait faire des différentes matières que renferme cette publication. La philosophie et la littérature y sont également bien représentées. L'intérêt général qu'offre l'*Echo de la France* ne peut qu'assurer sa prospérité.

Triomphe de la Confédération.

Une dépêche, publiée samedi, annonçait le succès des candidats confederés, à Northumberland. Le télégraphe nous a appris, samedi soir, une autre victoire comme suit :

Chatham, N. B, 26 mai.

Le poll pour Carleton est fermé.

Le seul candidat anti-confédéré qu'il y avait sur les rangs n'a pu réunir que 70 votes.

Des trois candidats confédérés, Connell a 1304, Lindsay 1194 et Best 644. On n'a pas les rapports de deux petites paroisses.

Quand tous les rapports seront connus, Connell et Lindsay auront une majorité d'à peu près 550.

C'est le commencement du triomphe définitif.

Pas un seul anti-confédéré n'ose jusqu'à cette heure se présenter dans le comté de Charlotte; pas un à Gloucester ; pas un à Queen; pas un à Albert ; pas un à Kent ; un seul dans les deux sièges d'York ; pas un à Sunbury. Le comté d'York s'annonce comme devant augmenter encore; cette année, l'énorme majorité du Dr. Fisher. Le comte de King est assuré aux confedérés.

On écrit de la Nouvelle-Ecosse, que cette province est désormais plus décidée encore que le Canada à faire établir la confédération.—*Minerve.*

LA GUERRE

Nous publions aujourd'hui des extraits considérables de la lettre de M. Dechamps, insérée au *Correspondant* du mois d'avril. L'honorable ministre d'Etat Belge, d'accord avec M. Thiers, rejette sur l'Empereur une grande partie de la responsabilité de cette guerre Européenne qui est sur le point de s'engager.

Le discours de M. Thiers, reproduit dans le *Courrier*, est un chef-d'œuvre d'exposition historique et de sagacité politique. Jamais l'illustre orateur n'a été plus lucide et plus fort. Il se présente à l'Assemblée Législative pour plaider la cause du droit et celle de la paix.

Par l'histoire, il montre qui a violé le droit, c'est la Prusse : par la philosophie de l'histoire, il fait voir qui peut maintenir la paix, l'Empereur des Français.

Qu'on veuille bien nous suivre dans cette rapide et sèche analyse d'un discours qui a produit une profonde sensation en Europe et qui met à nu les intrigues et les injustices qui amènent la guerre.

La question commence dans les nuages de droit germanique. Mais le petit " démon d'esprit," comme disait Timon, porte la lumière dans ces ténèbres.

La Diète germanique n'avait qu'un droit de jurisdiction sur le Holstein, et nul droit sur le Slesvig, tout entier Scandinave, à l'exception de quelques parties allemandes. Le Danemark régnait sur ces duchés. La Confédération prétend y avoir des droits ; sur le Holstein par la commune nationalité ; sur le Slesvig, par le droit d'accession au Holstein. Le Danemark veut régler cette question. La maison d'Augustembourg, famille Alemandre, élevait des prétentions qui étaient du ressort de la Diète germanique. On s'assembla à Londres en 1852. La Russie, la France, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, signent le fameux protocole de 1852 qui donne les duchés au fils du roi de Danemark, moyennant indemnité au duc d'Augustembourg : celui-ci accepte les dix millions.

" Quelle est donc, s'écria M. Thiers, " l'autorité qui peut avoir la prétention de dominer sur les hommes, si une telle consécration ne " suffit pas? Il faudrait alors demander à Dieu..... de descendre sur " la terre pour gouverner lui-même " les hommes."

Le roi de Danemark meurt. Le duc du Slesvig-Holstein est appelé à lui succéder. Continuera-t-il à gouverner les duchés? Non, dit la Confédération Germanique. La grande famille allemande ne peut permettre cela. Les troupes fédérales entrent dans le Holstein : les Danois se retirent dans le Slesvig, chez eux. Le Holstein est occupé à titre de *dépôt* au nom de la Diète.

Alors, M. de Bismark entre en scène. Il se pose en vengeur de la grande famille allemande. Il prétend agir au nom de la Confédération, il marche sur les duchés. " L'Autriche fit la faute, et il faut " la lui pardonner en faveur de ses " intentions, de s'unir à la Prusse " pour une action commune, dans " la pensée de modérer l'ardeur et " la véhémence du ministre prussien."

Les Danois sont battus, chassés des duchés.

Alors ont lieu les conférences de Londres. L'Angleterre et la Russie réclament l'exécution du protocole de 1852. L'Autriche et surtout la Prusse invoquent les *droits de la Confédération :* ces deux puissances prétendent n'agir qu'au nom de la Confédération. Le plénipotentiaire français propose un appel au principe des *nationalités* : c'est consacrer l'action de la Prusse ; c'est transporter l'Italie et Cavour en Allemagne.

La Prusse et l'Autriche veulent faire régner le prince d'Augustembourg, comme membre de la Diète : l'Angleterre et les autres puissances consentent pour le Holstein ; c'est inique ; mais un peu moins. Les conférences échouent. La guerre recommence. Le traité de Vienne, octobre 1864, consomme l'iniquité et renouvelle les violations du droit dont le Piedmont vient de donner l'exemple.

Ici, commence le second acte de la tragédie. Comme tout cela tient à un réalisme prononcé, il faut bien que le comique se trouve à côté du tragique. La spoliation s'est faite au nom de la famille allemande : lui a-t-elle profité ? Non. Voyons. La Prusse dit à la Saxe et au Hanovre qui gardaient les duchés pour la Diète : " ôtez-vous que je m'y mette." Elles s'en vont. Le duc d'Augustembourg croit qu'il n'a pius qu'à prendre la couronne : c'est *pour lui* qu'on a fait la guerre. " Arrêtez, lui dit M. de Bismark, on " va examiner vos droits. En attendant, allez-vous en." Le peuple, les journaux, etc., protestent—on les fait taire

L'Autriche s'alarme : elle a fait la guerre de bonne foi pour la Confédération : elle ne veut point aucune part des duchés.

La Prusse s'irrite ; on se querelle. Alors a lieu la conférence de Gastein. L'Autriche garde le Holstein au nom de la confédération et elle y favorise le duc d'Augustembourg : plus tard elle se montrera disposée à tout céder pour maintenir la paix.

La Prusse garde le Sleswig et y étouffe toute manifestation, toute tendance vers la Confédération Germanique. Pourquoi ? parceque les légistes de Berlin ont découvert " que le roi Christian IX était maître des Duchés : donc le duc d'Augustemburg n'y avait aucune espèce de droit. Or, le roi de Danemark nous les a cédés par la force " de la guerre ; donc ils sont à nous ; " nous les tenons du véritable propriétaire."

" Spectacle burlesque et infâme," s'est écrié la chambre d'assemblée ! " Et, dit M. Thiers, c'est pour maintenir cette iniquité, à la fois odieuse et ridicule, qu'on expose aujourd'hui l'Europe à une guerre générale !"

Pourquoi la guerre ?

L'Autriche a refusé de prendre part à cette iniquité. Elle a eu des torts ; mais ses intentions étaient bonnes. Alors la Prusse lui dit : *Vous armez*, c'est à-dire vous me menacez.

L'Autriche aurait du répondre : " Oui, j'arme ; car le monde entier " sait que je ne veux pas les Duchés " et que vous les voulez pour vous : " le monde entier sait qu'en ce moment vous nouez des relations " avec l'Italie pour me faire la guerre : voilà pourquoi j'arme."

L'Autriche a préféré la douceur : mais elle n'a pas désarmé sa rivale Après avoir dépouillé le Danemark au nom de la confédération, la Prusse veut conserver pour elle ces dépouilles et parceque l'Autriche ne se prête pas à ce projet, la Prusse veut provoquer une guerre générale.

Quelle est la pensée de la Prusse? quelle est l'attitude que doit prendre l'Europe et surtout la France ?

La paix de l'Europe, l'équilibre des pouvoirs exigent que l'Allemagne se composent d'Etats indépendants, confédérés. La Prusse veut détruire cela et établir l'*unité*, la centralisation, avec Berlin pour capitale. L'Allemagne, c'est-à-dire la Prusse devenue Allemagne au nord, l'Italie au sud, lui donnent la main ; voilà la situation faite à l'Europe, à la France.

La France lutte contre cela depuis deux siècles. On doit s'y opposer : 1. dans l'intérêt de Allemands pour conserver leur indépendance ; 2. au nom de la France ; 3. au nom de l'équilibre européen.

L'orateur fait voir que la Prusse ne peut pas songer à la guerre sans être sûre du secours de l'Italie. " Or, " la Prusse peut-elle croire un instant que l'Italie, sur qui elle se repose, agit sans notre consentement ? Non : et c'est ce qui constitue la gravité de la situation..... " Dès lors est-il étonnant que M. de " Bismark *compte*, dans certaines " éventualités, sur la France quand " il voit l'Italie s'unir à lui ? ..... "

Il ajoute : " je n'aurais pas souffert " (à la place de l'Empereur) que l'Italie devint son alliée et alors M. " de Bismark aurait compris."

Ici M. Thiers a cruellement réfuté M. Rouher. Celui-ci avait parlé de neutralité, de blâme à jeter sur l'Italie. M. Thiers lui montre le Piémond s'emparant de Naples, de la Toscane et des Etats du Pape : la France blâme ; l'Italie continue et cela ne la brouille pas avec sa protectrice qui finit toujours par lui rendre ses bonnes grâces.

La conclusion n'est que trop visible. Si l'Italie s'unit avec la Prusse c'est qu'elle est sûre que, vaincue par l'Autriche ou aux prises avec elle, Napoléon lui viendra en aide comme en 1859.

Donc, en définitive, Napoléon III sera moralement responsable de cette guerre.

Le Ministre d'Etat n'a point répondu. Son discours avait précédé celui de M. Thiers. Il avait ainsi résumé les vues de l'Empereur : " Politique pacifique ; neutralité loyale ; entière liberté d'action."

M. Thiers a évidemment démontré que cela ne voulait rien dire.

La Prusse veut créer un empire dont elle sera la tête : déplacer le siége : de Vienne le transporter à Berlin. " Pour éviter d'être libéral, " M. de Bismark s'est fait démocrate." Il en appelle au suffrage universel ; il devient révolutionnaire. Il s'allie aux francs-maçons, aux illuminés, aux socialistes. Il excite les protestants contre la Catholique Autriche. Il tend la main aux hordes d'assassins italiens que commande Victor Emmanuel, LaMarmora et Garibaldi. C'est Cavour ; c'est Garibaldi, c'est le franc-maçon ; c'est la révolution socialiste pour arriver, comme toujours, à l'unité, au despotisme, terme obligé de la démocratie.

Or, Napoléon III doit aimer cela ; c'est légitimer sa naissance politique ; c'est consacrer le droit nouveau, par lequel il règne sur la France.

La création d'un empire homogène, centralisé, s'étendant depuis le pied des Alpes jusque sur les rivages de la Mer du Nord sera sans doute une menace pour la France. Mais le principe révolutionnaire, la démocratie centralisatrice, sera consacré. La France ira jusqu'au Rhin ; laissera subsister la Belgique pendant quelques jours puis, provoquera un vote populaire en faveur de l'annexion.

Le discours de l'Empereur à Auxerres est un manifeste. L'Empereur se faisait à chaque instant rendre compte de l'impression produite par le discours de M. Thiers. Il demanda si la majorité avait applaudi et quand on lui eut répondu que l'approbation avait été unanime, il resta silencieux quelques instants puis congédia brusquement le messager en disant : *raison de plus, raison de plus.* Toute la nuit il marcha dans sa chambre et ne se coucha que bien avant dans la journée. Quelques heures après, à Auxerres, Napoléon III disait : " je détestais " ces traités de 1815 dont on veut " faire aujourd'hui l'unique base de " de notre politique extérieure."

M. de Girardin dit : " Ce discours " aura en France et en Europe le " retentissement du canon."

La *France*, journal presqu'officiel, dit : " Nous désirons aussi ardemment que personne le maintien de " la paix : *mais nous n'y croyons plus.*"

La guerre exerce peut-être ses ravages au moment où nous écrivons. C'est l'ambition de la Prusse qui a amené cette crise ; les principes qui sont en jeu sont les menées que ceux au nom desquels on a violé tout droit en Italie. Le monarque des Tuileries profite de la situation pour venger son oncle, le grand Empereur et déchirer un traité déjà presque détruit, mais dont le souvenir lui est odieux.

Tous les journaux révolutionnaires ou impies battent des mains. C'est un dernier coup porté au principe d'autorité et du droit ; c'est leur victoire. Ils espèrent surtout voir l'Autriche affaiblie, déchirée ; l'Italie sans crainte de ce côté-là, pourra désormais se jeter sur Rome en toute liberté et ressusciter la république une et indivisible.

L'Angleterre assiste presqu'impassible. Ses ministres déclarent que toute intervention est inutile : on n'écoutera pas. La crise financière lui cause quelques inquiétudes mais cela passera Elle travaille tranquillement à la réforme électorale, à la distribution plus équitable des colléges électoraux, au règlement des rapports entre censitaires et " Landlord's " d'Irlande, et à l'abolition des taxes forcés en faveur de l'Eglise établie par la loi.

Pendant ce temps-la l'orage gronde sur le continent. La Prusse peut mettre sur pied 575,000 ; l'Autriche en a 630,000 et elle peut en avoir un million. L'Italie compte sur 400,000. Les Etats d'Allemagne ont aussi des armées considérables. Ajoutons l'armée innombrable de la France et faisons-nous alors une idée de cette mêlée épouvantable qui ébranlera l'Europe ! La France seule, en imposant le repos à l'Italie sa vassale, peut empêcher les fleuves de sang de couler. Il est bien à craindre qu'elle ne veuille pas être médiatrice. Et quel commentaire pourrait fournir ce spectacle de plus de deux millions d'hommes nécessaires pour monter la garde et faire la police dans une société qui se vante d'être parvenue au plus haut point de civilisation et méprise les *âges barbares* où les princes ne rougissaient pas de demander au Christ de régler leurs différends !

Nous pourrions dire à M. Thiers : " Dieu est vraiment descendu sur " terre : il ne s'est point *renfermé* " *dans un mystère* sublime à l'*égard* " *des hommes* : il ne demande qu'à " les gouverner, et ils seraient plus " heureux si leurs princes voulaient " s'instruire à l'école de l'Interprète " infaillible de ce Dieu que vous " homme du dix-neuxième siècle, " croyez relégué par de-là les limites du monde et que vous connaissez peut-être moins encore, malgré votre éloquence, que le sage " païen qui l'appelait pour enseigner aux hommes le chemin de la " vérité et du devoir."

LETTRE DE M. DESCHAMPS
SUR LA
QUESTION ALLEMANDE.

Cette lettre, publiée dans le *Correspondant* à Paris, a ému l'opinion publique. Le temps est venu de la faire connaitre à nos lecteurs pour que rien ne peut être indifférent, en ce qui regarde les causes de cette guerre épouvantable qui est à la veille d'ébranler la vieille Europe et dont les contre-coups se feront sentir jusqu'ici.

M. Deschamps est un des chefs catholiques au Parlement de Belgique. Homme d'Etat distingué, politique habile, grand orateur, catholique sincère, il est à même de bien juger la situation. Nous donnons les parties les plus saillantes.

Il parcourt le même terrain historique que M. Thiers ; il entre en plus de détails. Rappelant une brochure publiée par lui en 1865, il cite ses paroles :

« La France impériale, disais je en 1865, n'a que trois issues pour sortir de la situation créée par la guerre d'Italie. La première, c'est l'abandon de Rome, c'est le programme révolutionnaire à l'extérieur et à l'intérieur ; j'ajoute : c'est la chûte de l'empire ! La seconde, c'est la cession de Venise obtenue par la diplomatie, c'est l'alliance avec l'Autriche. La troisième, c'est la conquête de la Vénétie par la guerre, c'est l'alliance avec la Prusse. Napoléon III sera l'allié de celle des deux puissances allemandes qui l'aidera le plus efficacement à conjurer les périls qui ne peuvent manquer de faire explosion, en Italie, le jour où le traité du 15 septembre obligera l'armée française d'évacuer Rome. En attendant, il hésite, se recueille et regarde.»

Au chapitre II, il raconte en peu de mots les évènements qui se sont succédés depuis la guerre des Duchés : il mentionne le traité de Gastein ; les notes diplomatiques échangées entre l'Autriche et la Prusse : il nous fait voir l'Autriche se rapportant à la Diète Germanique cherchant à éviter la guerre..... que fait le comte de Bismark, le ministre Prussien ?

« Le comte de Bismark, pour sortir de cette impasse politique, fut amené fatalement à rompre avec la Diete, comme il avait rompu avec l'Autriche. Après avoir déchiré la convention de Gastein, il ne lui restait plus qu'à déchirer le pacte fédéral et les traites de 1815. C'est ce qu'il fit par sa circulaire du 24 mars envoyée aux Etats allemands, et par la motion de réforme présentée, le 8 avril, à la Diète germanique. La circulaire du 24 mars était une menace de guerre à l'adresse de l'Autriche ; la proposition de reforme fédérale, l'appel au suffrage universel, étaient une menace de révolution adressée à la Diète.

« Encore une fois, est ce là de la folie excitée par une position désespérée, ou bien est-ce un plan politique préparé, mûri, ayant son but et ses soutiens ? M. le comte de Bismark est enfermé dans une situation entourée d'impossibilités, où il rencontre, comme obstacles, comme des murs d'airain, la chambre élective de Berlin qu'il est obligé de chasser, la volonté de la population des duchés qu'il est forcé de blesser et de méconnaitre, le traité de Gastein qu'il est amené à détruire, le pacte fédéral qu'il est entraîné à violer, l'Autriche qu'il menace de la guerre, la confédération germanique qu'il se voit conduit à dissoudre, la démocratie allemande, cette redoutable ennemie de la veille, dont il sollicite aujourd'hui humblement l'alliance.

Désespérant d'échapper à l'incendie qui l'entoure, M. le comte de Bismark va-t-il se jeter dans les flammes, au risque d'y périr ? L'ambition l'a-t-elle rendu aveugle,—ou bien cette audace a-t-elle ses excuses secrètes et ses resources cachées ?

Quoi qu'il en soit, le gouvernement prussien jugea le moment venu de dessiner sa politique et de brusquer la situation. S'il était assiégé d'embarras, l'Autriche ne l'était pas moins, et il comprit que le temps, favorable au cabinet de Vienne, était contraire à ses desseins.»

Il expose ensuite les difficultés qui entourent l'Autriche, en Hongrie, en Italie, vis-à-vis de la France et de la Russie, et il ajoute :

« L'Autriche n'a donc pas encore repris ses forces à l'intérieur ; elle s'est affaiblie dans la partie allemande de l'empire, sans se fortifier beaucoup dans la partie hongroise ; à l'extérieur, elle demeure l'ennemie de l'Italie, elle n'a pas éteint les rancunes de la Russie ; personne ne peut dire qu'elle est l'alliée de la France.

« L'heure parut donc bonne au comte de Bismark pour briser les liens dans lesquels la convention de Gastein l'enlaçait, pour provoquer la rupture avec l'Autriche, et entraîner après lui les Etats secondaires, mécontents de la politique de Vienne ; il comptait bien forcer l'Autriche à reculer, à céder aux prétentions prussiennes dans les duchés, à signer, à son tour, une convention d'Olmutz, souvenir douloureux laissé au cœur du cabinet de Berlin.

« Le comte de Bismark se trompa ; sa circulaire du 24 mars fut une faute peut-être irréparable. Cette sommation, envoyée aux gouvernements du côté de l'Autriche pour le soutien du pacte fédéral méconnu et de l'autorité de la Diète contestée.

« La note remise par le comte de Bismark, et dont la netteté et la franchise font toute l'habileté, brisa toutes les mailles de la politique prussienne.

« Le cabinet de Vienne comprit que le comte de Bismark tentait de renouveler la manœuvre du comte de Cavour, la veille de la guerre d'Italie. Le comte de Cavour, qui avait soulevé la question italienne au congrès de Paris ; qui avait obtenu, à Plombières, l'alliance d'où la guerre devait sortir, qui entretenait, depuis deux ans, dans tous les Etats italiens, l'agitation révolutionnaire destinée à l'animer ; qui préparait les armements propres à la soutenir, le comte de Cavour faisait retentir l'Europe de ses plaintes contre les intentions hostiles de l'Autriche, contre les apprêts militaires formidables qu'il prétendait voir formés derrière le quadrilatère. Il voulait la guerre et il se disait menacé par l'Autriche qui ne la voulait pas ; il armait et il accusait l'Autriche de prendre l'initiative des armements, il provoquait et lorsque l'Autriche, lassée de ces longues hypocrisies, envoya son fatal ultimatum, il fit retomber sur celle-ci la responsabilité de la guerre et tourna ainsi contre elle l'opinion qui, la veille, dans toute l'Europe, se prononçait unanimement en faveur de cette puissance.

« Le comte de Bismark se flatta, par sa circulaire du 24 mars, d'arracher à l'Autriche un nouvel ultimatum. Comme le comte de Cavour, il signalait des armements imaginaires, pour justifier ses propres préparatifs militaires ; il accusait l'Autriche d'être infidèle aux stipulations du traité de Gastein que lui-même déchirait et voulait détruire ; il reprochait à l'Autriche de troubler son breuvage et de chercher à troubler aussi la paix de l'Allemagne. Il espérait que l'Autriche, perdant patience, donnerait le signal de la guerre dont il est rejeté sur elle l'initiative et la responsabilité, mettant du côté de la Prusse l'opinion par out hostile à la guerre et les Etats secondaires décidés à combattre la puissance qui l'aurait provoquée.»

« Mais le cabinet de Vienne se garda bien de refaire la faute commise en Italie en 1859 ; au lieu de l'ultimatum et d'une déclaration de guerre que M. de Bismark espérait, le comte de Mensdorff envoya sa note du 31 mars, si calme et si digne, et qui déjoua les calculs, les habiletés, nous ne voulons pas dire du cabinet de Berlin.

L'Autriche nia absolument l'existance des armements extraordinaire dont la Prusse se disait menacée, et les faits vinrent chaque jour confirmer cette dénégation. Elle repoussa, de la manière la plus formelle, toute intention d'attaquer la Prusse, invoqua l'article 11 du pacte federal qu'elle entendait respecter, et qui interdit aux membres de la Confédération de se faire la guerre en les obligeant à soumettre leur contestation à l'assemblée federale. Elle demanda que la Prusse fit la même déclaration, se soumit à la même juridiction federale, cessât ses préparatifs militaires, et donnât ainsi les mêmes gages qu'elle donnait elle-même en faveur du maintien « de la paix qui n'aurait jamais dû être troublée. »

« Cette attitude de l'Autriche opéra un changement à vue dans la situation politique. L'Autriche, devenue la garantie et le soutien de la paix générale, du droit federal et de l'independance des duches, rallia à sa cause, en Allemagne et en Europe, toutes les sympathies légales et tous les intérêts. Les Etats de la Confederation germanique, sommés d'une manière hautaine, par M. de Bismark, d'abandonner l'Autriche, de se joindre à la Prusse dans la guerre fratricide que celle-ci allumait, de détruire la Confédération actuelle au profit de la domination prussienne, sous peine de se préparer à subir le sort de la Pologne, ces Etats, hier en pleine

défiance contre l'Autriche, se joignirent à cette puissance pour tenir en échec les plans du comte de Bismark.

« La Prusse, dont la loyauté était mise en demeure par la note autrichienne du 31 mars, fut obligée de déclarer, à son tour, qu'elle n'avait aucune intention de déclarer la guerre à l'Autriche. Ce n'etait pas la paix, mais c'était au moins une halte de la guerre.

A continuer.

SEMINAIRE DE NICOLET.

Jeudi dernier a eu lieu, à Nicolet, une des plus intéressantes démonstrations qu'il soit possible de voir dans notre pays.

Personne n'ignore que cette paroisse possède un établissement d'éducation également remarquable au point de vue de son ancienneté, des progrès qu'il a réalisés, de la considération conquise dans le public, de son mérite réel, prouvé par le grand nombre d'hommes de religion, d'honneur et de science qu'il a donnés au pays.

Il s'agissait d'une visite des anciens élèves de cette maison d'education, qui voulaient donner un témoignage de leur amour et de leur reconnaissance pour l'institution qui les a formés.

A ce sujet, quelques détails historiques sur le Séminaire de Nicolet ne pourront manquer d'être lus avec intérêt.

La paroisse de Nicolet, établie il y a maintenant un siècle et demi, était, dans ses commencements, dans un état de grande penurie au point de vue de l'education. C'était du reste la condition de tout le pays. Au commencement de ce siècle, cette paroisse eut cependant le bonheur de pouvoir profiter des dons généreux d'un de ses pasteurs, et de voir s'elever au milieu d'elle, à l'ombre de son église, une école destinée à briller d'un si vif éclat dans l'histoire de l'éducation en Canada.

En mourant, M. Brassard, alors curé de cette paroisse, avait laissé à son successeur, M. Desrochers, le soin de compléter son œuvre et de mettre ses projets à exécution. Une école fut ouverte en 1801, dans la maison qui avait jusque là tenu lieu de Presbytère, attenante à l'eglise. Mgr. Denaut toujours vivement preoccupé du bien des âmes et des progrès de la religion, remarqua cet établissement, dans une de ses visites pastorales, et résolut d'en faire un seminaire.

Le nombre des paroisses augmentait alors avec rapidité, en même temps que les missions s'éloignaient sans cesse et prenaient de plus grandes proportions, devant l'envahissement des soldats du Christ. Mgr. Denaut avait fait, sur les établissements des villes, les observations que font aujourd'hui ceux qui sont chargés de la même tâche, celle de pourvoir aux progrès de la religion.

C'est surtout parmi la classe agricole que doit, dans notre pays, se recruter le bataillon sacré, et les enfants de Dieu doivent être des enfants de la terre. C'est dans ce but d'augmenter le nombre des vocations religieuses que Mgr. Denaut préféra fonder le séminaire qu'il projetait, dans une campagne, afin de laisser aux étudiants plus de facilité de se livrer, loin du bruit et des distractions de la ville, dans le silence et la méditation, à l'étude des sciences et de la religion.

Ce projet fut mis à exécution dans l'automne de 1803. C'est cette année que furent ouvertes les classes de latin. Sur la liste des premiers élèves se trouvent les noms de Joseph-Norbert Provencher et de Thomas Cooke; le premier fut évêque de la Rivière-Rouge, et le deuxième est aujourd'hui évêque de Trois-Rivières.

C'est peu après que fut construite la première partie de l'ancien collége, situé tout près de l'église. Ce premier corps de logis, formé d'un seul étage, avait à peine une centaine de pieds de largueur. En peu de temps, cependant, les élèves augmentèrent en nombre. Les prêtres du diocèse de Québec firent tous de grands sacrifices pour subvenir aux frais de la maison. C'est ainsi qu'ils s'engageaient à soutenir un certain nombre de protégés, destinés à former les premières classes. Ils espéraient sans doute qu'un établissement destiné à la gloire de la religion et appuyé sur la charité, ne pourrait manquer de prospérer; leur espoir n'a pas été trompé.

Mais les commencements furent difficiles, et exigèrent des preuves de dévouement extraordinaire. Les professeurs étaient très-rares, et par suite, l'organisation incomplète. On était obligé d'y suppléer par un surcroit de travail.

Plusieurs ecclésiastiques, tout en faisant leurs études de theologie, avaient souvent deux classes à surveiller. Et encore ce n'était qu'à force d'économie de la part du clergé, qu'on parvenait à solder les dépenses de l'établissement.

En 1824, l'ancien collége, malgré les agrandissements qu'on avait exécutés, se trouva tout à fait insuffisant à rencontrer les besoins de l'avenir. On commença de suite à voir aux moyens de construire le splendide et vaste édifice qui fait aujourd'hui la gloire de notre pays. Les souscriptions furent très généreuses; chacun s'empressait de concourir à une œuvre aussi éminemment religieuse et nationale. Les membres du clergé surtout rivalisèrent de zèle. A leur tête on remarque Mgr. Panet, alors évêque de Québec, qui donna plus d'une dizaine de mille louis. En même temps, Mgr Signay parcourait la province, et par son activité, par son enthousiasme qu'il faisait passer dans l'âme de tous ceux qu'il rencontrait, il parvint dès la première année, à réunir une somme de £3,000. Deux ans plus tard, en 1826, une nouvelle souscription ajoutait £1,000 au premier fonds.

Les noms de Mgr. Panet, de Mgr. Signay et de l'Honorable M. Dionne, de Kamouraska, sont pour jamais attachés à cette phase de l'histoire du Séminaire de Nicolet. Les évêques firent des prodiges de dévouement, d'économie, de sacrifices, pour arriver à réaliser leurs projets chéris. Ils allaient jusqu'à se priver des choses les plus nécessaires à la vie.

Les travaux furent commencés en 1826, sous la direction de M. Hébert, architecte. Les plans avaient été faits par M. Demers.

Cet édifice a des proportions très-grandes et qui ont dû paraître bien étonnantes à cette époque. Le principal corps du bâtiment a 300 pieds de long sur 50 pieds de large. A chaque extrémité se trouve une aile large de 180 pieds. La façade, sur une longueur de 58 pieds, projette de cinq pieds. Il y a trois étages sans compter les mansardes, qui sont depuis quelques années, utilisées pour les dortoirs.

La première pierre fut posée le 31 mai 1827, en présence d'un immense concours; il n'y avait pas moins de dix mille personnes présentes; tout le clergé des environs s'était donné rendez-vous à cette fête.

Lord Dalhousie, alors gouverneur de la Province, assistait à cette solennité, accompagné de Lady Dalhousie.

Les travaux se continuèrent avec rapidité, et l'entrée dans la nouvelle bâtisse put se faire en 1831.

L'organisation était alors régularisée et complétée depuis longtemps. Le cours d'études comprenait huit années; chaque classe avait ses professeurs, et rien n'était négligé pour assurer les succès des élèves. En 1835, on commença a fonder la bibliothèque et le cabinet de physique. Aujourd'hui, le séminaire possède 10,000 volumes, et le cabinet de physique avec la laboratoire de chimie, les collections d'histoire naturelle qui sont également très complètes, représentent une valeur de £1000.

En 1821, Mgr. Plessis était passé en Angleterre pour regler la division de son diocèse en formant celui de Montréal et celui de la Rivière-Rouge, pour défendre les droits du séminaire de Montréal, et pour obtenir l'incorporation du sémiuaire de Nicolet. Il réussit dans cette dernière entreprise comme dans toutes ses autres demandes, et des lettres patentes lui furent accordées en 1821. Les membres de la coporation devaient être l'Evêque de Québec et son Coadjuteur, le Grand-Vicaire du district de Trois-Rivières, le curé de la paroise de Nicolet, et le Doyen du district de Trois-Rivières. Un acte récent, passé par la législature en 1858, fit des modifications dans cette constitution, et établit, comme membre de la corporation, l'Evêque de Trois-Rivières et le Grand-Vicaire, et 5 membres externes demeurant au séminaire.

Ainsi, le séminaire de Nicolet a maintenant soixante-et-trois ans d'existance. Durant sa carrière il a rendu au pays d'immenses services, et qui ne peuvent être payés que par la reconnaissance vouée par le pays tout entier à la personne de ses fondateurs et de ceux qui l'ont dirigé.

Le séminaire de Nicolet a donné à la religion un grand nombre de ses plus fidèles, de ses plus vertueux et de ses plus savants défenseurs; il a envoyé des missionnaires sur tous les points de ce continent, et on retrouve de ses élèves à tous le degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Six de ses membres sont montés à l'épiscopat; trois vivent encore: ce sont Mgr. Bourget, évêque de Montréal, Mgr. Baillargeon, evêque Tloa et administrateur du diocèse de Québec, et Mgr. Cooke évêque de Trois-Rivières. Trois autres sont allés recevoir au ciel la récompense de leurs courageux travaux; Mgr. Provencher, évêque de St. Boniface, Rivière-Rouge, décédé en 1853, Mgr Prince, évêque de St. Hyacinthe, décédé en 1860, et Mgr. Gaulin, évêque de Kingston, décédé en 1857.

Voici, autant qu'il a été possible de s'en assurer, comment se divisent par professions, les élèves sortis du Séminaire de Nicolet: 262 ont embrassé la profession religieuse, 109 avocats, 105 médecins, 922 cultivateurs, 70 notaires, 66 négociants. Ainsi plus d'un neuvième des élèves on embrassé l'état ecclésiastique. C'est une proportion très élevée et qui démontre que les vues de Mgr. Plessis, étaient en pleine réalisation.

Les élèves du Séminaire de Nicolet ont toujours été remarqués par leur attachement a cette maison. Aussi quand le projet de cette visite fut annoncé par l'Hon. Juge Loranger, l'an dernier, il fut accueilli avec le plus vif enthousiame. Tous ceux qui ont vécu dans cet établissement se promirent bien de ne pas manquer à l'appel. Un comité fut organisé à Montréal, sous la présidence de l'Hon, Juge Loranger, et des circulaires furent envoyées à tous les élèves du Seminaire de Nicolet dont on put se procurer les noms.

Les réponses affluèrent, pleines de remerciments et d'encouragements.

Les secrétaires du comité, MM. R. Bellemare et M. S. Rivard, firent preuve d'une activité infatigable, et c'est à eux que l'on doit une grande part du succès de la démonstration de jeudi. M Rivard un de ceux qui les premiers donnèrent l'idée de cette fête qui devait avoir un si magnifique succès mérite surtout les éloges des visiteurs de Nicolet.

Le 24 mai avait été fixe comme le jour le plus favorable. Les visiteurs devaient se rendre à Trois Rivières, mercredi soir et de là, jeudi matin, au but de leur voyage. C'est ce qui eut lieu.

Le jeudi matin, la *Mouche à feu* et le *Castor*, ayant à leur bord environ quatre cents passagers, laissaient Trois-Rivières pour se rendre à Nicolet vers dix heures. La musique du Collége M. de Chatillon, attend sur le quai. Le débarquement se fit le plus joyeusement du monde, et la procession se forma pour se diriger vers le Séminaire, en passant par cette manifique avenue que ne manquent jamais de remarquer tous ceux qui visitent cette localité.

Les évêques se placérent dans de magnifiques carosses qui les attendaient, tous les anciens élèves debarquèrent ensuite et prirent la route du Seminaire. En posant le pied sur ce sol qu'on avait foulé tant de fois une émotion générale s'empara de tous les cœurs et des hourrahs enthousiastes ébranlérent tous ies échos de la petite rivière de Nicolet et de tous les bocages d'alentour. La belle et spacieuse allée qui conduit au Seminaire était pompeusement ornée, des étendards flottaient de chaque côté de distance en distance et sur la façade du collège, on lisait cette inscription toute cordiale: *Soyez les bien venus.* Des fauteuils furent donnes à leurs grandeurs les Evêques;

Parmi les visiteurs, on remarquait Leurs Grandeurs les évêques de Trois-Rivières, de Montréal, et de Tloa, les Révds. MM. Laflèche, O. Caron, Cazeau et Desaulniers, Vicaires-Généraux, les Honorables MM. le Juge Mondelet, le Juge Loranger, Chauveau, Dorion, Bureau, Proulx, et Olivier; MM. Gaudet, de Niverville et Bellerose, Députés au Parlement, Sévère Dumoulin, Maire de Trois-Rivières, Valère Guillet, Dr. Beaubien, et un grand nombre de citoyens marquants dans toutes les branches de la société. Le nombres des visiteurs s'élevait à près de sept cents.

Des lettres d'excuses avaient été envoyés par l'Hon. M. Chapais, Ministre des Travaux Publics, l'Hon M. le Juge Drummond, l'Hon. M. le Juge Polette Dr. Trudel, F. X. A. Trudel.

L'Honorable Juge Mondelet lut alors une adresse, l'expression des sentiments de gratitude et d'affection que tous les anciens élèves de Nicolet entretiennent, dans les positions où ils se trouvent placés dans l'épiscopat, la magistrature, le barreau, la profession médicale, la politique, la presse etc., pour leur commune *Alma mater*. M. Mondelet termina en priant M. le Supérieur de vouloir bien accepter un témoignage d'affection et de reconnaissance plus substantielle et plus durable que des paroles pour commémorer le souvenir de leur visite.

D'abord, dit M. Mondelet, nous vous prions de vouloir bien accepter un album contenant nos photographies.

En second lieu, si vous l'agréez, nous avons pris des arrangements pour faire ériger dans votre chapelle, un orgue destiné à perpétuer le souvenir des rapports harmonieux qui existent entre les élèves de Nicolet et leur attachement à cette institution.

Pour vous personnellement, M. le Supérieur, daignez recevoir les quelques volumes que nous vous offrons comme témoignage de la considération et du respect que vous portent tous les anciens élèves du collége de Nicolet.

Le Révérend messire T. Caron, Vicaire-Général et Supérieur du collège de Nicolet répondit à cette adresse avec émotion et en termes chaleureux. Dans un moment d'enthousiasme, bien légitimé par la circonstance, ils s'est écrié: « Que penseraient les Plessis, les Brassard et les premiers soutiens de cette institution naissante, s'il leur était donné de voir ce que nous voyons aujourd'hui! Que ne diraient-ils pas s'ils pouvaient contempler, cette imposante réunion, le plus beau témoignage de leur inspiration et si noblement employées au service de ce qu'ils ont le plus aime, l'Eglise et leur pays!

Après quelques paroles de remerciments pour les dons généreux qui étaient faits au Séminaire M. le supérieur termine en offrant ses plus sincère remerciments pour les dons qui lui étaient faits personnellement.

Alors tous les élèves ainsi que les visiteurs se rangèrent en ordre pour permettre à un artiste envoyé par Mme. Livernois de Québec, de prendre un photagrophie de cette imposante réunion.

Une messe basse fut dite dans la Chapelle du Séminaire, par Mgr. de Tloa. La Chappelle était comble, et pour beaucoup cette visite ne pouvait manquer de produire de bien douces émotions, en leur rappelant les heureux moments passés dans cette enceinte.

Cette Chappelle, terminée depuis huit ans, est admirable de gracieuse simplicité. Elle est d'ordre ionique moderne, avec soubassement. Il n'y a rien de changé, rien de voyant, mais tout y est du meilleur goût.

Après la messe, les excursionistes se dispersèrent dans les salles et jardins, pour y causer de leurs années, et retrouver encore s'il était possible, un parfum de ce passé si agréable et si cher.

Au midi fut servi un magnifique diner, qui témoignait d'un très grand déploiement de science culinaire. Il y avait de quoi satisfaire les gourments les plus consommés.

Avant de se lever de table, M. le Supérieur fit connaître que les élèves de la maison désiraient avoir l'occasion d'adresser quelques paroles de bienvenu à leur condisciples d'autrefois, et témoigner de leur reconnaissance pour l'insigne bonheur qu'ils avaient de se trouver présents à une pareille solennité. L'assemblée se rendit donc à la salle de récréation où M. Norbert Dugnay, au nom des élèves fit un discours plein d'élégance et de conviction, il rappela que tous les visiteurs avaient comme eux, circulé dans les corridors du collège, qu'ils avaient ensuite volé où la voix de Dieu les appelait, que comme eux ils parcouraient les divers grades par où leurs ainés sont passés, afin d'aller un jour sous l'inspiration divine occuper une position dans la société; afin que Nicolet un jour à venir puisse s'honorer de les avoir eus eux aussi pour élèves.

Immédiatement après fut chantée une cantate composée pour la circonstance, et également remarquable par la poésie et la musique. Quelques uns des visiteurs les plus distingués furent alors invités à prendre la parole. Presque tous acceptèrent avec plaisir.

Mgr. Cooke, des Trois-Rivières, Mgr. Baillargeon, de Québec, Mgr. Bourget, de Montréal, L'Hon. P. J. O. Chauveau, l'Hon. M. Mondelet et l'Hon. M. Loranger et plusieurs autres messieurs prirent successivement la parole.

Nous extrayons les discours suivants de M. Carter de Messire Laflèche et de Messire Desaulniers; l'espace dont nous pouvons disposer nous prive du plaisir d'en donner d'autres.

DISCOURS DE M. EDWARD CARTER, C. R.

Messeigneurs, Messieurs,

Si je profite de ma qualité d'ancien élève de cette maison pour répondre à la gracieuse invitation qui m'est faite de prendre la parole en cette solennelle occasion, c'est que je n'ai aucune indulgence à solliciter de vous pour le faire. Je ne veux que mêler ma voix au concert des doux souvenirs évoqués par ceux qui ont parlé avant moi. Elève anglais de Nicolet, je n'en rougis pas. Malgré que ma course soit en partie fournie, malgré la distance des trente années qui me séparent de cette première partie de ma vie, je n'ai jamais regretté les jours que j'ai coulés dans ce collége; je n'ai jamais eu à regretter les douces et fortes liaisons que j'ai contractées sous ce noble toit. Je n'ai cessé de m'en vanter, au contraire, et le beau et magnifique spectacle qui s'offre en ce moment à mes regards me forcerait de l'avouer si mes émotions ne m'en faisaient un impérieux besoin.

Oui, je suis heureux de me trouver à cette fête au milieu d'amis et de condisciples: je ne saurais trop le répéter.

Je sais qu'il n'est pas rare d'entendre les gens d'une certaine portion des classes anglaises de ce pays affecter pour les institutions du genre de celle-ci, une espèce de mépris et de dédain, et d'en parler avec légèreté. Ah! si jamais il leur était donné de contempler ce qui se passe en ce jour au sein de cette maison, de voir dans tout leur épanouissement et dans toute leur maturité les fruits qu'elle a produits, comme ils reviendraient de leurs erreurs! En effet, de quels hommes se compose cette imposante réunion? J'aperçois devant moi des chefs illustres de l'épiscopat canadien; à mes côtés et autour de moi, se pressent des illustrations de toute gloire, illustrations religieuses, illustrations littéraires, illustrations du barreau et de la magistrature, illustration de la politique et du forum et qui toutes sont venues faire hommage à Nicolet de leurs travaux et de leurs succès. (Applaud.)

Le temps passe et s'enfuit, mais il ne saurait tout emporter avec lui. Et au milieu de ces orages qui, tant de fois, ont assombri l'horizon de nos destinées, au milieu de ces luttes gigantesques entre le devoir et l'absolutisme, entre la liberté et ceux qui voulaient la méconnaître; dans cette mêlée d'intérêts, de passions et de catastrophes qui forment comme le tissu de l'histoire, qui voit-on aux premiers rangs? quels sont les noms que le passé nous rappelle? Vous n'avez, Messieurs, qu'à vous souvenir d'avoir connu et aimé ces hommes ici même, derrière ces murs enchantés.

Je m'enorgueillis et je suis heureux de me trouver à cette fête, parceque je me rappelle avec charme le souvenir du prêtre plein de dévouement, de science et de beauté à qui je fus confié, le vénérable M. Leprohon. [Applaudiss.] Il était non-seulement un bon maître, mais un bon père pour chacun de nous. Nul plus que lui m'a témoigné autant d'attachement et de tendres égards. Mais position spéciale d'anglais et de protestant dans une institution catholique, semblait être pour lui un nouveau motif de redoubler envers un simple enfant ses soins et sa délicate sollicitude. Aussi, je me plais à le déclarer en face de cette illustre assemblée, jamais je n'ai eu, dans tout le cours de mes classes, la moindre occasion de souffrir dans mes croyances religieuses et dans mon caractère. J'avais, comme tous mes condisciples, à me soumettre à la règle de la maison; mais en dehors de cette obéissance nécessaire, je jouissais des plus grands égards. Ce souvenir durera autant que moi; car, c'est ici que j'ai appris surtout à respecter le clergé canadien. (applaudiss.)

Il existe malheureusement en ce pays des personnes qui sont loin d'avoir pour ce vénérable corps tout le respect qui lui est dû: ces personnes ignorent qu'il faut entourer de considération la religion de ses concitoyens, et que la moralité des masses est toute entière entre les mains du clergé. L'homme qui, dans sa jeunesse, a reçu une bonne éducation religieuse, restera honnête toute sa vie; c'est une garantie pour lui et pour la société. Cette éducation, messieurs, où se puise-t-elle ailleurs que dans ces maisons qui, comme Nicolet, sont les asiles de la piété, de la science et des belles-lettres?

Voilà, en finissant, le double témoignage que j'ai voulu venir rendre devant cette belle réunion les impressions et des souvenirs qui me rattachent par le cœur au collége de Nicolet. [appl.]

M le Vic. Gén. O. Caron avec une émotion qu'il ne pouvait contenir, s'est alors levé et prenant la parole en anglais, en s'adressant à M. Carter:

Comme ancien professeur de cette maison, les nobles paroles que vous venez de proférer, monsieur, m'ont tellement touché et ému, je ne puis dire étonné, que je ne saurais résister à vous en rendre grâces publiquement, et à vous remercier du plus profond de mon cœur. [applaud.]

DISCOURS DE M. LAFLECHE, V. G.

Messeigneurs et Messieurs,

Monsieur Laflèche, V. G. accueilli par des acclamations frénétiques dit:

Il faut avoir été à la guerre pour n'être pas effrayé de l'énergie que vous déployez en demandant qu'on vous donne des émotions. Nicolet est un arbre, un tout petit arbre, un grain de sénevé qui a tellement grandi qu'on ne peut voir tous les fruits qu'il a produits.

Dès ses premières années, une branche a été détachée et plantée à 750 lieues. Des illustres élèves en ont été les pionniers. J'ai pu constater qu'il a accompli là ce qu'ont accompli dans un autre temps les Brébœufs, les Lalemant, les Bressani. Toujours le même esprit a présidé à la direction depuis M. Roupe, je dirais que c'est un effet de la métempsycose, si j'étais payen; mais je suis chrétien et voici mon opinion; le prophète Elie laissa son manteau à son disciple; M. Roupe a pu laisser son manteau à ses successeurs.

Parlant de l'établissement de la Rivière-Rouge, M. le Grand Vicaire dit:

Lord Selkirk avait remarqué qu'il y avait de quoi fonder sur les bords de la Rivière-Rouge de belles colonies; il obtint de la Cie de la Baie d'Hudson une concession de terre. Les premiers colons sont tués. Lord Selkirk demande des ministres de la religion, Mgr. Plessis leur envoie MM. Provancher et Dumoulin.

Dans une colonie naissante, le prêtre est tout. Il nous fallait législater, gouverner, plaider, etc. Il y a là aujourd'hui le germe d'un collége destiné à prospérer.

J'ai voulu par cet exemple vous montrer un côté de l'œuvre de Nicolet, et rendre hommage au dévouement de l'illustre évêque Provancher à qui Nicolet fut toujours cher.

DISCOURS DU REVD. M. DESAULNIERS.

Messeigneurs et Messieurs,

Je ne puis rien dire de nouveau. Cependant je ne saurais me refuser de parler à cause de la mention qui a été faite de St. Hyacinthe. Depuis 37 ans je travaille à St. Hyacinthe sans jamais perdre la mémoire de Nicolet.

Ce qui est consolant pour les professeurs, c'est le respect et le travail chez les élèves, chez la jeunesse à qui l'on dispense la science. Malgré tout le plaisir que j'ai trouvé à St. Hyacinthe, fille de Nicolet, Nicolet est toujours le premier pour moi.

Dans mes premières vacances je suis revenu ici saluer les personnes que je vénérais de tout mon cœur. Je passai dans la promenade habituelle des élèves. Devant l'église, je ne puis résister, je me mets à courir à toutes jambes pour arriver plus vite dans la maison où j'avais puisé mes premières connaissances. J'ai parcouru une partie du monde, et ces souvenirs classiques ne me laissaient pas, lors même que j'avais à mes côtés dans mes promenades Rome ou la Grèce. Un habile professeur et bon directeur sont essentiel à l'élève. M. Joseph Onésime Leprohon était un professeur habile et agreable à la fois. J. B. A. Ferland, cette gloire de Nicolet et cet honneur de chacun de nous, fut mon professeur pendant 3 ans.

Il était si aimé de ses élèves, qu'on peut dire qu'il les tenait tous dans son cœur et dans sa main: tous mes compagnons peuvent le dire.

C'est avec bonheur que je paie ce tribut d'hommages: chacun parle du temps où il a vécu.

Comme il a été question du Collége de St. Hyacinthe, les membres de la corporation m'ont chargé de dire aux messieurs qui dirigent cette institution et aux anciens élèves qu'ils sont fiers de considérer leur maison comme la fille de celle-ci.

Les fondateurs de St. Hyacinthe, les Prince, les Cherrier, les Proulx sortent de Nicolet. En passant pour aller à la Rivière-Rouge, les branches de cet arbre dont parlait M. Laflèche, ont jeté des semences qui ont germé et produit Saint Hyacinthe. Mgr. Alex Taché est fier d'être le fils de St. Hyacinthe et le petit-fils de Nicolet.

Circumdabo illos quasi coronam; ces mots m'ont frappé à mon entrée. Ils signifient ce qu'a fait Nicolet en cette circonstance. Tout est dit dans cette parole: une couronne pour Nicolet. Le collége aujourd'hui c'est une mere contente de voir ses enfants, fière de leurs succès. Aussi le pays attend la relation de ce qui se passe ici.

Messieurs les élèves actuels, vous êtes heureux d'être témoins de cette fête. La seule chose regrettable c'est que cette fête ne dure pas plus longtemps. Vous devez en garder un enseignement. Tâchez de suivre les exemples de vos aînés; ils se distinguent, vos aînés, et ils ne vous oublient jamais. Quand je vais à Montréal, je m'informe avec égal intérêt des élèves de Nicolet et de ceux de St. Hyacinthe. Tels sont, Messeigneurs, les sentiments que j'entretiens pour Nicolet.

Lorsqu'après avoir terminé mon cours classique, je quittai Nicolet, on me disait que je l'oublierais bientôt: eh bien! je ne crains pas de dire que je suis Nicoletain comme en 1829.

Après cette séance, fut chanté un *Te Deum* et un salut.

L'heure du départ était venue. Ce n'était pas sans peine qu'il fallait se séparer. Les moments avaient passé si vite! Mais il était impossible de lutter contre le temps. On se serra la main une dernière fois, on se dit au revoir les uns aux autres, et tous dirent au revoir au Séminaire, en regrettant de ne pouvoir assister plus souvent à de pareilles réunions. Tous les visiteurs, enchantés de leur excursion, et repassant dans leur mémoire les événements de la journée, se dirigèrent vers le bateau qui devait les transporter à leur destination.

C'est une fête que n'oublieront jamais ceux qui y ont assisté; et ceux qui ont été retenus loin de cette réunion, s'en rappelleront, également par le regret qu'ils en éprouveront, regret augmenté encore par les récits qui leur en ont été faits par leurs amis.

Conseil de Ville.

Séance du 25 mai, 1866.

Présents: Son Honneur le Maire, MM. Birs, Bachand, Bourgeois, Côté, Dessaulles et Richer.

La minute des procédés de la derniere séance ayant été lue est approuvée.

Pétitions mises sur la table et lues.

De M. Turcot et autres demandant la construction de puits publics. Référée au comité du feu.

D'Augustin Simard demandant la confirmation de son certificat pour l'obtention d'une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public, pour vendre en détail des liqueurs spiritueuses, vineuses et fermentées.

De T. Desèse et E. A. Desève demandant à être exemptés de payer des taxes pendant cinq ans, sur une manufacture qu'ils se proposent d'établir. Laissée sur la table.

M. Bourgeois fait motion.

Qu'un comité composé de MM. Dessaulles, Richer et du moteur soit nommé pour visiter la maison d'Augustin Simard, et examiner son certificat. Secondé par M. Coté. Agréée.

Conformément à l'avis qu'il en a donné à la dernière séance, M Dessaulles fait motion.

Que la somme de soixante et quinze livres courant soit mise à la disposition du Comite des Chemins pour macadam et celle de vingt cinq livres courant pour les ouvrages à faire dans les rues.

Secondé par M. Birs. Agréée.

Sur demande de M Richer l'inspecteur de chemins est autorisé à poursuivre toute personne qui a enfreint un réglement passé le seize mai 1862, cette poursuite devant être prise au nom de la Corporation de la Ville de St. Hyacinthe. M. Bourgeois vote contre cette décision.

M. Dessaulles fait motion

Que le Comité des Chemins soit chargé de voir s'il y a moyen de prendre des arrangements avec M J. E. Perrault pour l'acquisition de son terrain pour élargir la rue Cascade.

Secondé par M. Côté. Agréée.

Le Conseil permet à MM. Langelier & Cie de mettre un tuyau dans la rue St Dominique jusqu'à la rivière, pourvu que les travaux soient faits sous le contrôle du Comité des Chemins.

Le Conseil s'ajourne à vendredi le premier juin prochain.

—Dans la soirée du 18 courant, M. Maxime Brizard, de St. Marcel, monta dans son grenier et mit le feu à une certaine quantité d'étouppe qui s'y trouvait. Avec beaucoup d'efforts il parvint à préserver sa maison de l'incendie, non toutefois sans avoir souffert beaucoup, car quelques heures après l'accident, il expirait. C'était un bon chrétien et un bon père de famille. Il laisse une épouse et six enfants inconsolables.

Samedi, 26 mai 1866.

Nous avons eu un marché très abondant, le temps était très beau. Le prix des denrées est quelque peu tombé, cependant il est encore assez élevé pour permettre aux cultivateurs de réaliser de grands profits. Les jeunes cochons du printemps se vendent de 7s. 6d., à 12s. 6d. chaque.

Les semences sont finies dans beaucoup d'endroits; les pluies de ces jours derniers ont interrompu les travaux dans les terrains bas.

☞En vente à ce Bureau les GOUTTES ANTI-CHOLÉRIQUES du Docteur J. A. CREVIER.

PAIN-KILLER
VÉGÉTAL DE
PERRY DAVIS.
ANCIEN PRIX.
CURATIF DU CHOLERA, DOULEURS D'INTESTINS.
Méfiez-vous des contrefaçons et des imitations de nulle valeur.

AVIS SPECIAL

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-a-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille: mères, ne craignez rien; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

DE TERRIBLES RAVAGES sont causés par les maladies exterieures, et à moins que vous n'employiez de la "Salsepareille de Bristol, pour purger votre sang, qui en est la cause, vous cherchez en vain des remèdes, et vous transmettrez vos difformités à vos enfants. Tout le monde trouvera que ce remède végétal est le plus sûr moyen de se guérir de toutes éruptions, rhumatisme, abcès, et généralement de toutes les maladies qui détruisent la forme extérieure du corps. 379

Acte concernant la faillite 1864.

Dans l'affaire de Louis Beauchemin, Failli.

Les créanciers du failli sont averti de se réunir à l'HOTEL DE LOUIS BÉIQUE A ST. CHARLES, VENDREDI le premier JOUR DE JUIN prochain, à DEUX HEURES de l'Après-Midi, pour l'examen public du failli et la disposition de ses biens en général. Le failli est notifié par le présent d'être présent.

P. T. MASSON,
Syndic.

St. Charles, 8 mai, 1866.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE ST. HYACINTHE, pour élire des DIRECTEURS pour l'année courante et examiner l'état des affaires de la dite société, se tiendra dans la SALLE DU MARCHÉ de cette Cité, VENDREDI, le PREMIER JUIN prochain, à DIX heures du matin.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 25me Mai, 1866.

Nouvel Établissement

M. CHS. BLANCHARD, a l'honneur d'annoncer au public de ST. HYACINTHE et des Campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un établissement ou l'on trouvera tout ce qui rentre dans la branche des GROCERIES, tel que;

FER, VASES EN FONTE,
CHARBON, VAISSELLE,
VERRERIE. RIZ,
SUCRE, FROMAGE,
CHANDELLES SAVON,
VIANDES DE TOUTES ESPÈCES.

Enfin tout ce qu'on trouve dans un magasin général.

M. BLANCHARD fera venir le plus tôt possible les articles qu'on lui demandera et qui lui manqueraient dans le moment.

Ses prix réduits lui font espérer une large part du patronage des citoyens de St. Hyacinthe.

St Hyacinthe, 25 mai, 1866.

Compagnon Cordonnier
DEMANDÉ.

UN OUVRIER capable de travailler à tous les ouvrages de Cordonnerie, trouvera de l'emploi en s'adressant immédiatement au soussigné.

ANSELME FONTAINE,
RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, 21 mai 1866.

AVIS IMPORTANT.
M. BERTRAND,

Invite le public de St. Hyacinthe, et des paroisses voisines à venir visiter son établissement. Ils pourront faire **BLANCHIR LEUR BOIS**, le faire **EMBOUFFETER** et **REDRESSER.** Une **Scie Ronde** que l'on peut faire marcher à toute heure offre l'avantage aux particuliers, et aux ouvriers qui tiennent boutique de *pouvoir préparer leur bois en un instant*, à bon marché. L'établissement de M. BERTRAND se trouve situé à l'extrémité Sud-Est de la Rue St. François, près du bord de l'eau. L'expérience prouvera que tout ouvrage est exécuté promptement et avec soin.

Les Conditions sont des plus libérales; les prix sont extremement réduits.

St Hyacinthe, 24 mai, 1866.

AVIS.

Le Steamer de la Province
"LADY HEAD,"
A. MARMEN, MAITRE,

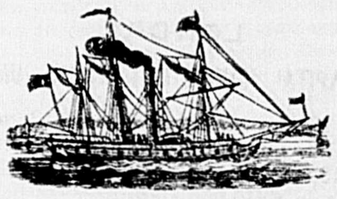

Continuera ses voyages réguliers
ENTRE
QUÉBEC et les PORTS D'EN BAS
Arrêtant en allant et en revenant
Bassin de Gaspé,
Percé,
Paspébiac,
Dalhousie,
Miramichi,
Shédiac et
Pictou.

Mardi, le 5 Juin 1866,
A QUATRE HEURES, P. M.

Tous les Bagages sont aux risques des propriétaires.

Passage payable et lit pris au Bureau.

Il ne sera pas pris de fret après DEUX heures, P. M, le jour du départ.

Pour Fret et Passage, s'adresser à

F. BUTEAU,
Gérant.

Quai Atkinson, Rue St. Jacques, Québec.

Québec, 15 Mai 1866.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.

Ottawa, 25 Mai, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 25 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

FONDERIE
LE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

A VENDRE.

DEUX TERRES en pleine culture, appartenant au soussigné, situées aux SOIXANTES DE LA PRÉSENTATION, près de la station du chemin de Fer du Grand Tronc, l'une de 2 arpents sur 30 et l'autre sise au même lieu, d'un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, toutes deux en magnifique état de culture.

Sur cette dernière sont érigées, maison en bois granges, hangards, remises, avec pompes à l'eau, etc, etc,

Ces bâtisses sont à 30 pieds environ de la station des soixantes.

CONDITIONS LIBERALES.

S'adresser à

J. ROUSSEAU.

St Hyacinthe, 8 mai, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre POELE

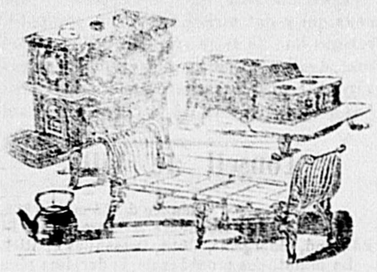

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE FILS. CHARLES NELSON

St. Hyacinthe juillet, 1865

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANOTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Tache, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. A. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Birs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

HONORE MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. H.R. Blanchard, coroner, et M. A. Kéroack, libraire.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

ACHILLE BASTIEN,
AVOCAT
RESIDENCE : ST. CESAIRE—COMTE DE ROUVILLE.
M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.
M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier.
St. Césaire, 1 mars 1866.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

J. L. BOMBARDIER,

Huissier de la Cour Supérieure.

Résidence : ROXTON-FALLS.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

DR. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la Maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

ROYAL VICTORIA HOTEL.
HUBERT PICHÉ,
PROPRIÉTAIRE.
SOREL, C. E.
Sorel, 12 Mars, 1866. 1 a

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

J. J. B. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HOTEL MONTREAL
TENU PAR
JOACHIM MARSEREAU,
Près de la Station du Chemin de Fer du Grand-Tronc, St. Hyacinthe

M MARSEREAU prend la liberté d'annoncer au public voyageur qu'il trouvera à son HOTEL tout le confort désirable dans une bonne maison,

Bonne Table,
Bons Lits.

A ENVIRON DEUX MINUTES DE LA STATION.

On trouvera chez M. MARSEREAU une grande Cour et de bonne Ecuries pour les Voitures et les Chevaux.

St. Hyacinthe, 9 mai, 1866.

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme DESFORGES, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau ; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mme. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir un garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à rendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES
☞MALADIES☜
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à a

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroids, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme dûement faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lays upon him by the wandering of legal proofs of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi qu'les instructions requises On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.
Pres du Palais de Justice, MONTREAL
4 Juillet 1865.—1a.

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE
JUDSON
Préparées avec les
Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, indisposition d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang ; tout dérangement d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. Eloignez l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte : ou comme preuve concluante, achetez et essayez une boite de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boites contenant 40 pill.

PRIX 25 Cents par Boite.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature

DEMANDEZ LES
JUDSON'S
MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.

B. L. JUDSON & Co., Proprietaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!
Poudres de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 100 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guerit les moraines. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son braie. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle"

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour la ramener a la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisant ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aigues telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule maniere de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pes de Poudre de Condition sans cette signature

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

DR. COLBY'S
ANTI-COSTIVE AND TONIC
PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des proprietés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et conferent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays ; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWM, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHEREORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.
Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues ; les yeux devenus morts ; les prunelles élargies : un demi cercle bleu courant le long de la paupiere inférieure ; le nez concentré ; la lèvres superieure enflee ; des maux de têtes fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive inusitée la langue enfoncée ; la respiration tres embarrassee ; quelque fois une appetit vorace ; avec une Sensation désagréable dans l'estomac, à d'autres ces Sensations sont entierement disparues ; des douleurs passageres dans l'estomac, des soulèvements de cœur et des vomissements fréquents, les entrailles irrégulieres, c'est-à-dire quelques fois constipé ; les selles gluantes, et souvent accompagnées de sang (hémorroides) ; le ventre enflé et dur ; l'urine épaisse ; la respiration généralement difficile et accompagné du hoquet ; sommeil troublé et agité, avec grincements de dents ; humeur généralement irritée, etc., etc

Lorsque quelqu'un de ses symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclara que sa volonté était que ce remede fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres pussent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 28 [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS :—Nortrop & Lyman, Newcastle, C. W. ; Lyman Elliot & Co., Toronto, C W ; J. M. Henry & Sons —Lymans, Clare & Co—Kerry Pros. & Crathern —Lamplough & Campbell, Montreal, C. E. ; E. Heathfield, London, C. W. ; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RYNTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

R. ST. JACQUES,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1866.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

R. ST. JACQUES, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour a présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure ont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront apres cette date.

R. ST. J. Agent.

12 Décembre 1865.